

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
LAC-DU-CERF  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue le lundi 3 octobre 2011, à la salle municipale, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf, à compter de 18 h.30

**Sont présents et forment quorum :**

La mairesse : Pauline Ouimet  
et les conseillers : Michel St-Louis, Hugo Bondu,  
Raymond Brazeau et Jacques de Foy

Les conseillers absents : Bernard St-Louis et Robert Nault

Josée Gougeon, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 18 h 30

\*\*\*\*\*

**Avis de convocation**

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits au code municipal.

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 308-10-2011  
Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adjudication du contrat pour la fourniture, le chargement, le pesage, le transport, le nivelage, le compactage de 3500 tonnes métriques de gravier concassé MG-20 b sur une section du chemin Lac-Mallonne, entre le kilométrage 2,8 et 4,3, ainsi que la signalisation routière lors des travaux;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 309-10-2011**

**Adjudication du contrat pour la fourniture, le chargement, le pesage, le transport, le nivelage, le compactage de 3500 tonnes métriques de gravier concassé MG-20 b sur une section du chemin Lac-Mallonne, entre le kilométrage 2,8 et 4,3, ainsi que la signalisation routière lors des travaux**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf a procédé à un appel d'offre par invitation pour la fourniture, le chargement, le pesage, le transport, le nivelage, le compactage de 3500 tonnes métriques de gravier concassé MG-20 b sur une section du chemin Lac-Mallonne, entre le kilométrage 2,8 et 4,3, ainsi que la signalisation routière lors des travaux ;

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont déposé des soumissions dans les délais prescrits, soit :

Outillage 51 inc.	13.15 \$ la tonne métrique + taxes
Lacelle et Frères.	16.70 \$ la tonne métrique + taxes
Asphalte Jean-Louis Campeau inc.	21.90 \$ la tonne métrique + taxes

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions conformément à son appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Jacques de Foy, appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la moins élevé soit : Outillage 51 inc. à 13.15\$ la tonne métrique plus taxes = 14.98 \$

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 03 octobre 2011

Josée Gougeon, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim.

\*\*\*\*\*

**Période de questions**

Aucune question.

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 310-10-2011**  
**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu  
appuyé par le conseiller Jacques de Foy  
et résolu à l'unanimité de levée la séance à 18 h 35

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

Pauline Ouimet  
maïresse

Josée Gougeon  
secrétaire-trésorière et directrice générale  
par intérim